

Collège en grand danger **INFOS**

Après six semaines de très nombreuses réunions de la concertation sur la loi d'orientation et de programmation un horizon inquiétant se dessine pour le collège.

Il est maintenant clair que **les grandes lignes de cette loi d'orientation étaient arrêtées avant le début de la concertation**, celle-ci ne servant qu'à fournir une caution aux décisions déjà prises. Les nombreuses prises de position publiques du ministre sur des sujets théoriquement encore en concertation le confirment.

Si la priorité affichée concerne l'école, c'est le collège, son architecture, son fonctionnement, ses programmes et les missions de ses enseignants qui sont au cœur des propositions de transformation les plus radicales et des points de vue les plus divergents.

Le collège sera bien au cœur de la réforme.

Ainsi, le « socle commun » deviendrait l'unique objet des futurs programmes du collège.

Que deviendraient alors les élèves qui suivent bien, sans difficulté particulière ? Pour fuir l'ennui, ils devraient se faire scolariser dans les établissements publics les plus prestigieux, qui ont des stratégies de contournement des règles qui ailleurs s'imposent, ou dans l'enseignement privé.

La position du SNCL-FAEN sur le collège a toujours été très claire : le collège ne doit être **ni le simple prolongement de l'école primaire** (« socle commun ») **ni seulement l'antichambre du lycée. Le collège est le cycle central de l'enseignement scolaire.**

40 000 recrutements : objectifs du gouvernement

Vincent Peillon a annoncé jeudi 20 septembre le recrutement de "*près de 40.000 professeurs*" en 2013 et 90 recrutements immédiats de remplaçants.

Il faut tout d'abord noter que 22.000 de ces postes **correspondent simplement au remplacement régulier des professeurs partant à la retraite**. En outre, ce nombre est à minorer, car sur le « gain » virtuel de 18000 postes espéré, il ne faut pas oublier de retrancher le pourvoi nécessaire des postes prochainement laissés vacants par les enseignants bénéficiaires **du départ à la retraite à 60 ans** ; si le chiffre reste difficile à estimer, on peut émettre l'hypothèse de 1500 à 2000 collègues concernés cette année.

Dernier élément à prendre en compte : **la possible augmentation de décharge des stagiaires à la rentrée 2013**, qui pourrait passer de 3 heures à 6 heures hebdomadaires : rapportée au 40 000 recrutements, ces 3 heures de plus représentent donc un peu plus de 13000 équivalents temps plein que les stagiaires ne devraient pas assurer... **Voici nos 40 000 recrutements initiaux réduits à un gain réel sur le terrain de seulement 3000 ou 4000 équivalents temps plein par rapport à cette année !** Rappelons que le président de la République, durant sa campagne, s'est engagé à créer 60.000 postes dans l'éducation pendant son quinquennat, alors que le précédent gouver-

nement a réalisé plus de 67000 suppressions de postes entre 2007 et 2012, par le non-remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite.

V. Peillon a aussi annoncé 90 recrutements supplémentaires de professeurs "*dans les jours qui viennent*" pour "*faire face dans les académies les plus déficitaires à quelques problèmes*". Ces postes ne couvriront pourtant pas tous les besoins sur le terrain, où **les classes sans professeurs se comptent à l'heure actuelle encore par milliers**, surtout dans le premier degré.

Il faut encore préciser que, selon la *Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap (Fnaseph)*, entre **5.000 et 6.000 enfants handicapés n'ont pu être scolarisés à la rentrée**, malgré la création de 1.500 postes d'auxiliaires de vie scolaire individuels (AVSi), qui restent encore à pourvoir.

Mais c'est le pourvoi des 40000 postes qui sera avant tout un énorme problème, au vu du nombre de candidats présents aux concours de recrutement de l'Éducation nationale l'année dernière, **nombre qui, toutes filières confondues, s'élevait seulement à 31500 !**

Pour répondre à ce déficit, LE SNCL-FAEN demande le **pré-recrutement des jeunes enseignants au niveau Licence 3 avec une entrée accompagnée dans le métier étalée sur 2 années de stage, comptabilisées pour la retraite.**



500 Postes d'APS

Zonage des vacances d'été ?

Conformément à la circulaire du 29 août, le **recrutement des assistants chargés de prévention et de sécurité (APS) est en cours**, pour que les formations débutent au 1er octobre : les assistants auront 25 heures de formation hebdomadaire plus 10 heures de "mise dans le bain" du contexte et de l'environnement institutionnel de leur collège ou lycée d'affectation. Ils y seront affectés à plein temps *"avant Noël, sans doute au début décembre"*, prévoit le ministère de l'Education nationale. La répartition des 500 postes programmés est quant à elle achevée. **Créteil (50 postes), Versailles (46) et Lille (36) sont les premières académies bénéficiaires**, mais toutes sont concernées.

Ces affectations sont le fruit de discussions entre ministère et recteurs. Quatre critères ont été notamment pris en compte : le taux d'élèves absents plus de quatre demi-journées non justifiées par mois, le nombre de conseils de discipline, d'élèves exclus définitivement et de faits de violence et d'incidents graves. Les académies ont en outre fait valoir des spécificités locales.

Après les événements d'intrusions et d'agressions dans les établissements scolaires qui ont marqué la rentrée, ce recrutement semble une mesure d'extrême urgence plus que justifiée, mais elle n'est pas suffisante. **Le SNCL et la FAEN font un ensemble de propositions pour lutter contre les incivilités et la violence.**

A lors que V. Peillon évoque, dans le cadre de la consultation sur les rythmes scolaires, la probabilité du raccourcissement des vacances d'été, **resurgit aussitôt la question de leur zonage pour amadouer les représentants de l'économie du tourisme.**

La réflexion sur les rythmes scolaires entamée en 2010 partait du constat que, selon les médecins, **les journées de cours sont trop longues pour les élèves**, rythme générant fatigue et stress avec des conséquences néfastes sur leurs résultats scolaires et sur le climat des établissements. La Commission Forestier s'est prononcée en juillet 2011 pour **des vacances d'été réduites de 2 semaines, et le zonage de toutes les vacances.**

Le SNCL-FAEN réaffirme ici que le raccourcissement et le zonage des congés d'été **n'allègera en rien** la fatigue et le stress journalier des élèves, essentiellement liés au **rythme de travail et de vie de leurs parents**. De plus, cette mesure, si elle était appliquée, aurait de lourdes conséquences, notamment pour les familles à revenus modestes et/ou recomposées, avec une augmentation prévisible des tarifs et une complication des départs en famille. De plus, comment continuer à organiser au plan **national** les épreuves du bac qui se déroulent **le même jour** dans toutes les académies ? Pour les personnels de l'éducation nationale, se profileraient aussi deux semaines de travail en plus sans augmentation de la rémunération.

Le SNCL-FAEN estime que pour être fructueuse, la réflexion sur les rythmes scolaires doit s'inscrire dans une pensée globale du rythme de vie des adultes et du fonctionnement de l'école.

Le SN CL-FAEN est opposé au raccourcissement des congés scolaires d'été, avec ou sans zonage.

Un socle commun défendu !?

L'UNSA Education a publié le 28 août une brochure qui défend l'idée du socle commun. Une prise de position très discutable au moment où le socle est en train de devenir le premier argument, dans les hautes sphères, pour un prochain rapprochement de l'école primaire et du collège, potentiellement générateur d'économies de postes... Reste à voir quelle sera la position de ce syndicat quand ce rapprochement entrainera une mise à mal du statut des professeurs certifiés, de leur mission d'évaluation ou de leur ORS !

LE SNCL-FAEN est hostile au développement du « Socle commun », annonceur du regroupement école / collège.

Dossiers TZR et Stagiaires

Comme annoncé précédemment notre dossier Spécial Stagiaires ainsi que notre bulletin de rentrée Spécial TZR sont désormais en ligne sur notre site internet, retrouvez-les respectivement dans nos rubriques « ACTUS » et « DOSSIERS » : www.sncl.org

NOUS CONTACTER

Syndicat National des Collèges et des Lycées

13, avenue de Taillebourg
75 011 PARIS



Tél. : 01 43 73 21 36
Fax : 01 43 70 08 47

Mèl : sncl@wanadoo.fr



Informez-vous régulièrement
www.sncl.org

Syndicat affilié à la F.A.E.N.



www.faen.org